

## LISTE DE PIÈCES A FOURNIR POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE DÉCLARATION D'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

### ENFANT MINEUR âgé de 16 à 18 ANS né en France de Parents Etrangers article 21-11 alinéa 1 du Code Civil (Loi du 16/03/1998)

\*\*\*\*\*

➤ **copie intégrale de l'acte de naissance** de l'intéressé(e) **de moins de trois mois** à réclamer à la mairie du lieu de naissance ;

➤ preuve de la résidence en France pendant une période d'au moins **5 ANNEES** continue ou discontinue depuis l'âge de **11 ans (certificats de scolarité en original** attestant de la présence effective pendant toute l'année scolaire, **datés, signés et tamponnés de l'établissement** ou/et attestations de stage, ou/et certificat de travail, contrat d'apprentissage...)

a eu 11 ans le  
Années scolaires :

➤ Preuve de la résidence en France au moment de la demande (certificat de scolarité, certificat de travail, d'apprentissage ou de stage etc...)  
**certificat de scolarité de l'année en cours daté de moins d'un mois** proche de la venue au Tribunal

➤ justificatif de domicile récent (facture EDF, téléphone fixe, quittance de loyer délivré par un organisme, taxe d'habitation (**original + photocopie**))

si vous êtes hébergé : produire une attestation d'hébergement datée, signée par l'hébergeant, la photocopie de sa pièce d'identité et un justificatif de domicile à votre nom à cette adresse

➤ pièce d'identité de l'intéressé(e) **original + photocopie** : document de circulation, passeport, carnet de correspondance scolaire, carte scolaire ou de transport...

➤ cartes de séjour ou pièces d'identité étrangères des parents (**original + photocopie**)

➤ une photo d'identité normalisée récente de l'intéressé(e)

NB : si l'intéressé a des enfants : copies intégrales des actes de naissance des enfants mineurs étrangers qui résident avec vous de manière habituelle ainsi que les pièces de nature à établir cette résidence.

Lorsque toutes les pièces sont réunies, déposer le dossier au Tribunal.  
Vous serez convoqués, la présence des parents n'est pas obligatoire.

**Vous avez la possibilité de demander à franciser vos noms et/ou prénoms, nous vous invitons à réfléchir sur ce point avant la souscription de la déclaration de nationalité.**